



Objet : Section équine - Appel de cotisation 2026

Madame, Monsieur,
Cher éleveur,

Face au coût élevé du service d'équarrissage et suite à la demande de nombreux détenteurs d'équidés et de leurs organisations professionnelles régionales, les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) du Nord et du Pas de Calais ont créé, comme en Picardie, des sections équines départementales, dans l'objectif de mutualiser le coût de l'équarrissage au travers d'une adhésion volontaire à la section équine du GDS de votre département. En contrepartie, le GDS vous rembourse le montant de vos factures d'équarrissage (voir les conditions de remboursement au verso et sur le bulletin d'adhésion).

Pour adhérer à la section au titre de l'année 2026, nous vous invitons à compléter le document ci-joint avec la liste d'au moins **tous les équidés que vous détenez quel que soit leur âge** et dont vous êtes propriétaire.

Comme dans tous les départements de la région des Hauts-de-France, le montant de la cotisation s'élève à 5 € par site de détention + 10 € par équidé.

Soit par exemple, pour un élevage de 5 juments et 1 étalon : 5 € + 6 x 10 € = 65 €.

Si vous souhaitez bénéficier sur 2026 de la prise en charge **des éventuels frais d'équarrissage** pour vos équidés selon les tarifs négociés (*cf tarifs d'équarrissage du 11/02/2025*), merci d'adresser le plus rapidement possible votre règlement accompagné du bulletin d'adhésion dûment complété (recto et verso) au GDS du Nord, **au plus tard le 5 janvier prochain, le cachet postal faisant foi.**

La prise en charge concerne tous les équidés morts à compter du 1^{er} janvier 2025 dont les numéros SIRE nous auront été transmis sur le bulletin d'adhésion, ainsi que les poulains de l'année dont la mère aura été déclarée. Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au **03.27.19.32.02 (Mme Laurence Krischer)** ou au **03.27.19.32.01 (Mme Nathalie Berth)**.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Dominique MACKE.

Procédure de déclaration de fin de vie pour bénéficier du tarif négocié auquel la prise en charge est plafonnée

- ➲ La demande d'équarrissage ne peut se faire que sur Internet et nécessite la possession d'un compte le cas échéant à créer sur le site www.atm-equides-angee.fr.
- ➲ Le système ne concerne que les équidés identifiés électroniquement et enregistrés au SIRE.
- ➲ A partir de votre espace personnalisé sur le site www.ifce.fr, il est possible de déclarer la mort de n'importe quel équidé, pourvu que vous disposiez de son n° SIRE et que vous réglez les frais d'équarrissage en ligne par carte bancaire.

1- Déclaration de la mort de l'équidé

Pour déclarer la mort d'un équidé, connectez-vous à votre espace personnalisé sur le site www.ifce.fr dans la rubrique « SIRE & Démarches », puis rendez vous dans la rubrique « Fin de vie »

- ➲ Déclarez la mort de l'équidé en le choisissant dans la liste de vos équidés.
- ➲ Précisez l'adresse du lieu d'enlèvement et l'adresse à laquelle vous souhaitez que la facture soit éditée.
- ➲ Payez en ligne avec votre carte bancaire les frais d'équarrissage.
- ➲ **Imprimez l'attestation de paiement en double afin d'en retourner une copie au GDS et de donner la seconde à l'équarrisseur lors de l'enlèvement (preuve de votre paiement).**

2- Demande d'enlèvement

Pour demander l'enlèvement de l'équidé mort, vous devrez appeler vous-même les services de l'équarrissage au **0825 771 281** pour fixer le rendez-vous.

3- Enlèvement de l'équidé mort

Lors de l'enlèvement, **il vous faudra fournir absolument l'attestation de paiement à l'équarrisseur.**

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

www.ifce.fr (Institut français du cheval et de l'équitation)
www.atm-equides-angee.fr

Inventaire des équidés

- L'inscription de TOUS les équidés dont vous êtes propriétaire est obligatoire, celle des équidés en pension est facultative mais doit être effectuée lors de l'adhésion. Aucune modification ne sera acceptée après l'adhésion. Cette adhésion est valable jusqu'au 31/12/2026.
- **Modalités de remboursement des frais d'équarrissage :** il est demandé d'utiliser le site Internet www.ifce.fr pour effectuer en ligne la déclaration de fin de vie et le règlement par carte bancaire **pour bénéficier du tarif négocié auquel la prise en charge est plafonnée**. Imprimer en double exemplaire l'attestation de paiement : l'un est à donner à l'équarrisseur lors de l'enlèvement du cadavre, l'autre est à retourner au GDS du Nord.
Il vous appartient de faire la demande d'enlèvement par téléphone à l'équarrissage.
- Le remboursement des frais d'équarrissage est effectué sur présentation de la facture auprès du GDS du Nord.
- Les poulains nés en 2026 sont couverts par l'adhésion de la mère.

J'ai pris connaissance des clauses ci-dessus et souhaite adhérer au GDS du Nord pour les équidés suivants :

(préciser leur N° SIRE, photocopier cette page si nécessaire, vérifier que le nombre d'équidés inscrits correspond à l'effectif total déclaré dans le bulletin d'adhésion au recto).

N° SIRE :

SECTION EQUINE – COTISATION 2026

Je soussigné (e), NOM _____ Prénom _____

Rue _____ Code postal _____ Commune _____

Téléphone : _____ Mobile : _____ Mail : _____

Type (préciser) : Trotteurs Pur-sang Selle Trait Poneys Anes

Vétérinaire traitant : Dr _____ Commune : _____

J'exerce cette activité à titre professionnel : OUI NON

Suis propriétaire à ce jour de : EQUIDES _____ indiquer nombre

Héberge en pension actuellement : EQUIDES _____ indiquer nombre

Les équidés sont tous détenus dans le département du Nord OUI NON

ADHESION A LA SECTION EQUINE

Pour un montant de : Forfait site détention 5 euros (a)

+ Cotisation de 10 € par équidé 10 euros X _____ = € (b)

Soit un montant total d'adhésion établi à	€	(a) + (b)
--	---	----------------------

Fait à : _____ le _____

(faire précéder la signature de la mention "LU ET APPROUVE")

Signature

**Bulletin d'adhésion à nous retourner accompagné
de votre règlement par chèque à l'ordre du GDS du Nord**

Si vous êtes responsable de plusieurs sites de détention, merci de remplir un tel bulletin par site.

TSVP →